



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT

Séance extraordinaire (**budget**) des membres du conseil municipal de Saint-Donat tenue au lieu ordinaire des sessions, le **19 décembre 2016** à 19 h 30 à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire Joé Deslauriers, les conseillers Louis Dubois, Michel Lavoie, Luc Drapeau, Marie-Josée Rochon, Geneviève Gilbert et Gilbert Cardinal.

La directrice générale et secrétaire-trésorière Sophie Charpentier est également présente.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2017
4. Adoption du programme de dépenses en immobilisation (années 2017-2018-2019)
5. Adoption du *Règlement 16-958 pour fixer le taux des taxes pour l'exercice financier 2017 et les conditions de leur perception*
6. Période de questions
7. Fermeture de la séance

1. Ouverture de la séance

La secrétaire-trésorière et directrice générale constate et mentionne que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal du Québec aux membres du conseil.

Le maire Joé Deslauriers procède à l'ouverture de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

16-12-491 Il est proposé par Marie-Josée Rochon et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit et est adopté, tel que déposé.

3. Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2017

16-12-492 Il est proposé par Michel Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du discours du maire sur le budget 2017.

Chères citoyennes,
Chers citoyens,

Nous vous présentons ce soir le budget de la Municipalité de Saint-Donat pour l'année 2017. Dans un premier temps, permettez-moi de remercier les élus qui ont travaillé intensivement de concert avec les directions de service pour vous proposer un budget équilibré.

D'entrée de jeu, mentionnons que le dépôt du nouveau rôle triennal d'évaluation en septembre dernier laisse entrevoir une hausse de la richesse foncière uniformisée (RFU), laquelle passe à 1 429 284 600 \$. Une présentation PowerPoint fera suite au présent discours, de manière à bien vulgariser cet exercice budgétaire.

Encore cette année, le conseil municipal a choisi de conserver le principe d'une tarification minimale de base et des taux variés. Plus précisément, le tarif de base à l'investissement (infrastructures, travaux publics) est maintenu à 208,72 \$ et celui des terrains vacants à 80 \$. Pour le taux de taxe général, l'exercice budgétaire rigoureux permet une diminution de 3,6 % de ce taux.

Finalement, un effort considérable a été demandé aux directeurs de service en ce qui concerne les dépenses budgétées, et ce, sans compromettre la qualité des services offerts à la population. De plus, j'ai demandé que le salaire des élus soit gelé pour une deuxième année consécutive.

C'est avec plaisir que je vous présente un budget qui démontre une saine gestion des fonds publics et des ressources municipales. En plus du maintien des services et des dépenses courantes, les priorités suivantes sont aussi envisagées :

- Revitalisation de la rue Bellevue (pavage, égout, aqueduc)
- Réfection de certains chemins dont Fusey, de l'Aéroport, de la Pointe-des-Prêtres
- Projet de résidence de 24 logements pour personnes âgées en collaboration avec l'OMH
- Place Saint-Donat
- Mise à jour du plan d'action de la Politique familiale
- Installation de bornes sèches
- Amélioration de l'entrée du village et de la rue Principale
- Construction d'un mirador à la Montagne Noire
- Réaménagement de l'écocentre
- Réaménagement du stationnement adjacent à la Boulangerie du village
- Réfection des barrages Archambault, Baribeau et Pimbina
- Soutien à la Chambre de commerce du Grand Saint-Donat
- Installation d'un déshumidificateur à l'aréna

Le Conseil est soucieux du développement de Saint-Donat et souhaite mettre en place en 2017 les conditions favorables à celui-ci. De plus, afin de favoriser la croissance économique et la création d'emplois, nous poursuivons la promotion de notre programme d'aides financières. Le programme d'aide à la rénovation des bâtiments et enseignes commerciales sera également maintenu en plus du soutien financier à l'organisation d'événements d'envergure. D'ailleurs, déjà deux entreprises ont pu bénéficier d'une aide en lien avec le programme d'aide financière grâce à d'importants investissements en plus de la création et de la conservation d'emplois.

Toujours soucieux de positionner Saint-Donat comme un important acteur du développement économique, la Municipalité organisera en 2017 un sommet économique régional.

Également, certains dossiers prendront une place importante dans la prochaine année. J'entends faire avancer le dossier internet haute vitesse afin de le rendre accessible au plus grand nombre de personnes. Je souhaite également mettre en place un réseau d'ambassadeurs représentant Saint-Donat et créer un comité jeunesse qui relèvera directement du maire. Par ce comité, je souhaite impliquer les jeunes dans la prise de décision et leur faire vivre l'expérience d'un conseil municipal. Je compte aussi développer, en collaboration avec la Chambre de commerce du Grand Saint-Donat, une campagne d'achat local toujours dans



Initiales du maire

Secrétaire-trésorière et
directrice générale

l'objectif de soutenir notre économie locale et évaluer la possibilité d'implanter une carte citoyenne afin d'encourager nos entrepreneurs et nos commerçants. Du côté environnemental, la santé de nos lacs continuera de faire partie de mes préoccupations.

Voici maintenant les grandes lignes du budget par secteur d'activités.

REVENUS		
	2016	2017
Revenus des sources locales		
Taxes foncières générales	9 939 150 \$	9 996 322 \$
Taxes de fonds de roulement	228 000 \$	238 000 \$
Répartitions locales	729 940 \$	715 367 \$
Tarifcation matières résiduelles	790 524 \$	826 509 \$
Contrôle des insectes piqueurs	319 986 \$	319 986 \$
TOTAL ACTIVITÉ	12 007 600 \$	12 096 184 \$
Compensations tenant lieu de taxes		
Gouvernement du Québec	197 737 \$	197 737 \$
Organismes communautaires	11 091 \$	22 270 \$
Gouvernement du Canada	3 540 \$	3 400 \$
TOTAL ACTIVITÉ	212 368 \$	223 407 \$
Autres services rendus		
Loisirs et culture	141 175 \$	152 150 \$
Recouvrement de tiers	218 367 \$	254 297 \$
TOTAL ACTIVITÉ	359 542 \$	406 447 \$
Autres revenus de sources locales		
Imposition de droits	573 000 \$	662 050 \$
Amendes	40 000 \$	33 000 \$
Revenus de placements	131 000 \$	126 000 \$
TOTAL ACTIVITÉ	744 000 \$	821 050 \$
Revenus de transferts		
Subvention du Gouvernement du Québec	573 233 \$	736 451 \$
TOTAL ACTIVITÉ	573 233 \$	736 451 \$
TOTAL DES REVENUS	13 896 743 \$	14 283 539 \$

DÉPENSES			
		2016	2017
Administration générale			
Conseil municipal		181 705 \$	180 530 \$
Application de la loi		219 600 \$	163 000 \$
Gestion financière et administrative		1 227 760 \$	1 233 638 \$
Greffe		0 \$	50 000 \$
Évaluation		383 537 \$	284 585 \$
Gestion du personnel		20 000 \$	10 000 \$
Conciergerie, soutien informatique et entretien de l'hôtel de ville		228 577 \$	254 161 \$
TOTAL ACTIVITÉ		<u>2 261 179 \$</u>	<u>2 175 914 \$</u>
Sécurité publique			
Police		1 633 098 \$	1 631 314 \$
Incendie		600 355 \$	596 406 \$
Protection civile		2 737 \$	2 737 \$
Entretien des bouées		47 170 \$	41 293 \$
TOTAL ACTIVITÉ		<u>2 283 360 \$</u>	<u>2 271 750 \$</u>
Réseau routier			
Voirie municipale		1 262 757 \$	1 172 865 \$
Enlèvement de la neige		912 092 \$	997 204 \$
Éclairage des rues		41 781 \$	47 962 \$
Transport en commun		50 676 \$	44 478 \$
Aéroport		5 971 \$	10 662 \$
TOTAL ACTIVITÉ		<u>2 273 277 \$</u>	<u>2 273 171 \$</u>
Hygiène du milieu			
Réseaux de distribution de l'eau potable		333 363 \$	346 943 \$
Réseaux d'égouts		136 363 \$	153 328 \$
Matières résiduelles		1 348 892 \$	1 383 427 \$
Protection de l'environnement		695 208 \$	694 163 \$
Quote-part RTDM		14 000 \$	14 000 \$
TOTAL ACTIVITÉ		<u>2 527 826 \$</u>	<u>2 591 861 \$</u>
Aménagement, urbanisme et développement			
Aménagement, urbanisme et zonage		421 574 \$	458 156 \$
Promotion et développement économique (BIT)		433 814 \$	536 632 \$
Subventions		228 500 \$	155 000 \$
TOTAL ACTIVITÉ		<u>1 083 888 \$</u>	<u>1 149 788 \$</u>
Loisirs et culture			
Patinoires (intérieure et extérieure)		425 747 \$	384 363 \$
Plages		169 930 \$	161 716 \$
Parcs et terrains de jeux		517 282 \$	600 674 \$
Bibliothèque		211 855 \$	220 962 \$
Spectacles, concerts et autres activités		341 517 \$	541 324 \$
TOTAL ACTIVITÉ		<u>1 666 331 \$</u>	<u>1 909 039 \$</u>
Frais de financement			
Intérêts		502 577 \$	498 236 \$
Frais de banque		25 000 \$	25 000 \$
Remboursement de capital		1 352 925 \$	1 580 400 \$
Remboursement fonds de roulement		290 000 \$	300 000 \$
Fonds de pavage		-120 500 \$	-52 250 \$
Solde de règlements		-62 624 \$	-174 624 \$
Fonds de carrières		0 \$	-52 250 \$
Réserve financière		0 \$	-1 000 \$
Surplus accumulé affecté		0 \$	-25 000 \$
Surplus accumulé non affecté		-186 496 \$	-186 496 \$
TOTAL ACTIVITÉ		<u>1 800 882 \$</u>	<u>1 912 016 \$</u>
TOTAL DES DÉPENSES		<u>13 896 743 \$</u>	<u>14 283 539 \$</u>

Nous procéderons également ce soir à l'adoption du plan triennal d'immobilisations pour les années financières 2017, 2018 et 2019, tel que le requiert la loi. L'adoption du programme triennal ne garantit pas la réalisation des travaux puisque ceux-ci demeurent généralement soumis à des contraintes, à des autorisations ou à des demandes de subventions.



Est également joint au présent discours, un tableau comparatif de notre présent budget à celui des années 2015, 2016 ainsi que l'écart des deux derniers budgets.

Merci et joyeuses fêtes !

Joé Deslauriers, maire
Le 19 décembre 2016

Annexe 1

REVENUS

	2015	2016	2017	Écart 2016-2017
Taxes foncières générales	9 813 219 \$	9 939 150 \$	9 996 322 \$	0.58%
Taxes de fonds de roulement	237 000 \$	228 000 \$	238 000 \$	4.39%
Répartitions locales	758 854 \$	729 940 \$	715 367 \$	-2.00%
Tarification matières résiduelles	863 140 \$	790 524 \$	826 509 \$	4.55%
Contrôle des insectes piqueurs	315 455 \$	319 986 \$	319 986 \$	0.00%
Compensations tenant lieu de taxes	219 827 \$	212 368 \$	223 407 \$	5.20%
Autres services rendus	356 525 \$	359 542 \$	406 447 \$	13.05%
Autres revenus de sources locales	653 940 \$	744 000 \$	821 050 \$	10.36%
Subvention du Gouvernement du Québec	555 508 \$	573 233 \$	736 451 \$	28.47%
TOTAL DES REVENUS	13 773 468 \$	13 896 743 \$	14 283 539 \$	2.78%

DÉPENSES

	2015	2016	2017	Écart 2016-2017
Administration générale	1 992 743 \$	2 261 179 \$	2 175 914 \$	-3.77%
Sécurité publique	2 393 370 \$	2 283 360 \$	2 271 750 \$	-0.51%
Réseau routier	2 324 213 \$	2 273 277 \$	2 273 171 \$	0.00%
Hygiène du milieu	2 527 722 \$	2 527 826 \$	2 591 861 \$	2.53%
Aménagement et urbanisme	419 704 \$	421 574 \$	458 156 \$	8.68%
Développement économique (incluant BIT)	501 211 \$	662 314 \$	691 632 \$	4.43%
Loisirs et parcs et bâtiments	1 555 496 \$	1 666 331 \$	1 909 039 \$	14.57%
Service de la dette	2 218 085 \$	2 170 502 \$	2 403 636 \$	10.74%
Solde de règlements d'ensemble	(62 624) \$	(62 624) \$	(122 624) \$	48.93%
Solde de règlements de secteurs			(52 000) \$	100.00%
Réserve financière	- \$	- \$	(1 000) \$	100.00%
Surplus accumulé non affecté	- \$	(186 496) \$	(186 496) \$	0.00%
Surplus accumulé affecté	- \$	- \$	(25 000) \$	0.00%
Fonds de pavage et de carrière	(96 452) \$	(120 500) \$	(104 500) \$	-13.28%
TOTAL DES DÉPENSES	13 773 468 \$	13 896 743 \$	14 283 539 \$	2.78%

4. Adoption du programme de dépenses en immobilisation (années 2017-2018-2019)

16-12-493

Il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le programme des dépenses en immobilisation qui suit pour les années 2017, 2018 et 2019. Il est convenu que ledit programme des dépenses en immobilisation n'engage aucunement le conseil municipal à la réalisation des projets qui y sont mentionnés :

Projets	2017	2018	2019	Date indéterminée	Total des projets	Mode de financement
Poursuite du projet de la Place Saint-Donat	1 000 000 \$	400 000 \$	400 000 \$		1 800 000 \$	Règlement d'emprunt
Construction et modification du bâtiment prétraitement eaux usées	680 000 \$				680 000 \$	Règlement d'emprunt et subventions
Revitalisation de la rue Bellevue	1 400 000 \$				1 400 000 \$	Règlement d'emprunt
Établissement d'un programme triennal de pavage recyclé	1 800 000 \$	1 800 000 \$	1 200 000 \$		4 800 000 \$	Règlement d'emprunt
Entrepôt travaux publics, parcs et bâtiments et incendie	840 000 \$				840 000 \$	Indemnité d'assurances
Construction d'un mirador à la Montagne Noire	50 000 \$				50 000 \$	Fonds de roulement
Réaménagement de l'écocentre	50 000 \$				50 000 \$	Fonds de roulement
Installation de bornes fontaines sèches	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$		45 000 \$	Fonds de roulement
Achats et aménagements selon le Plan directeur des parcs	10 000 \$	35 000 \$	35 000 \$		80 000 \$	Fonds de roulement
Achat de bouées	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$		15 000 \$	Fonds de roulement
Remplacement d'un véhicule	40 000 \$	40 000 \$	40 000 \$		120 000 \$	Fonds de roulement
Informatique	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$		75 000 \$	Fonds de roulement
Abris boîtes aux lettres	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$		60 000 \$	Fonds de roulement
Abris entrée des sentiers pédestres	25 000 \$				25 000 \$	Fonds de roulement
Réaménagement du stationnement adjacent à la boulangerie du village	150 000 \$				150 000 \$	Règlement d'emprunt
Réfection barrages Archambault, Baribeau et Pimbina	200 000 \$				200 000 \$	Règlement d'emprunt
Réfection des chemins de l'aéroport, Fusey et Pointe des prêtres	2 000 000 \$				2 000 000 \$	Règlement d'emprunt
Embellissement de la rue Principale (saillies de verdure)	100 000 \$				100 000 \$	Fonds d'administration et subvention
Agrandissement et nouveaux aménagements au parc des Pionniers		150 000 \$			150 000 \$	Fonds de roulement
Aménagement d'un parc au pont des frères Coutu		25 000 \$			25 000 \$	Fonds de parcs
Aménagement d'un sentier d'entraînement permanent en plein air		100 000 \$			100 000 \$	Fonds de parc
Implantation un système de dosage de produits chimiques pour l'eau potable du village		40 000 \$			40 000 \$	Règlement d'emprunt
Aménagement de la rue Principale			18 000 000 \$		18 000 000 \$	Règlement d'emprunt et subventions (90 %)
Centre multifonctionnel (aréna)				6 500 000 \$	6 500 000 \$	Règlement d'emprunt et subventions
Aménagement d'un sentier d'interprétation aux étangs				100 000 \$	100 000 \$	Règlement d'emprunt
Uniformisation des bacs pour les déchets ultimes				300 000 \$	300 000 \$	Règlement d'emprunt

5. Adoption du Règlement 16-958 pour fixer le taux des taxes pour l'exercice financier 2017 et les conditions de leur perception

16-12-494

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT**

RÈGLEMENT NUMÉRO 16-958



Règlement pour fixer les taux des taxes pour l'exercice financier 2017 et les conditions de leur perception

Attendu que la Municipalité de Saint-Donat a adopté son budget pour l'année 2017 qui prévoit des revenus égaux aux dépenses qui y figurent ;

Attendu qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné à la séance du 14 novembre 2016 ;

À ces faits, il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil de la Municipalité de Saint-Donat ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

Article 1 - Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante, comme s'il était ici au long reproduit.

Article 2 – Année fiscale

Les taux de taxes ci-après énumérés s'appliquent pour l'année fiscale 2017.

Article 3 – Taxes foncières générales

- Un taux de base est, par les présentes, imposé et sera prélevé sur tous les immeubles de la Municipalité selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation à un taux de 0,6090259 \$ par 100 \$ d'évaluation ;
- Un taux particulier des immeubles non résidentiels est, par les présentes, imposé et sera prélevé sur tous les immeubles non résidentiels de la Municipalité selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation à un taux de 0,748041 \$ par 100 \$ d'évaluation, et ce, pour les immeubles non résidentiels ;
- Une taxe foncière générale spécifique, reliée aux dépenses à rencontrer pour le remboursement du fonds de roulement est, par les présentes, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la Municipalité selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation à un taux de 0,01665 \$ par 100 \$ d'évaluation ;
- Pour tous les immeubles ayant une valeur imposable comprise entre 0 \$ et 100 \$, aucun compte de taxes ne sera émis.

Article 5 – Taxes à l'investissement (infrastructures, travaux publics)

- Un tarif de 80 \$ est, par les présentes, imposé et sera prélevé sur tous les immeubles imposables de la Municipalité qui ont un code d'utilisation (code U) compris entre 9000 et 9999 ;
- Un tarif de 208,72 \$ est, par les présentes, imposé et sera prélevé sur tous les immeubles imposables de la Municipalité qui ont un code d'utilisation (code U) compris dans les catégories suivantes : 1000 à 1999 (excluant 1913 et

1914), 2000 à 2999, 3000 à 3999, 4000 à 4999, 5000 à 5999, 6000 à 6999, 7000 à 7999 (excluant 7519) et 8000 à 8999.

- Un tarif de 50 \$ est, par les présentes, imposé et sera prélevé sur tous les terrains situés à l'intérieur d'un camping dont la valeur d'un bâtiment accessoire au rôle d'évaluation municipal est de 15 000 \$ ou moins.

Article 6 – Taux applicables aux règlements d'emprunt et dépenses de secteurs

Les taux applicables aux règlements d'emprunt et dépenses de secteurs énumérés ci-après, tels qu'établis par ces règlements et dépenses, sont les suivants :

Règlement numéro :	Pour :	Taux applicables
06-727	Ch. des Ancêtres – Travaux	3 644,50 \$ l'unité
07-732	Ch. Charette – Pavage et travaux	4,78252\$ par mètre de frontage
07-732-1	Ch. Charette – Pavage et travaux	2 390,85 \$ l'unité
08-773	Pavage rue Bellevue	8,61202 \$ par mètre de frontage
09-785	Travaux rue Allard	0,52047 \$ par mètre carré de superficie
09-789	Chanterelle – Boulaie	0,07783 \$ par mètre carré de superficie
11-833	Travaux de dragage Étang 3 et Baie Charrette	55,80 \$ par branchement d'égout
11-822	Rue Allard et Nadon	12,51950 \$ par mètre de frontage
09-786-1	Lit Filtrant	30,53 \$ par unité d'habitation
09-786-2	Lit Filtrant	41,08 \$ par place d'affaire
09-786-3	Lit Filtrant	5,26 \$ par chambre pour les hôtels et maisons de chambres
11-832-1	Travaux de dragage Étang 3 et Baie Charrette	1,4195\$ par immeuble vacant
11-832.2	Travaux de dragage Étang 3 et Baie Charrette	2,8386 \$ par immeuble construit
11-832-3	Travaux de dragage Étang 3 et Baie Charrette	0,4210 \$ par branchement d'égout
12-840	Avenue du Lac	0,01102 \$ par 100 \$ d'évaluation
15-940	Rue St-Donat	0,00016 \$ par 100 \$ d'évaluation
	Chemins secteur Rivière Noire	90,3267 \$ l'unité

Article 7 – Tarification applicable au contrôle des insectes piqueurs

Les différents tarifs applicables au contrôle des insectes piqueurs sont les suivants :



Catégories	Code	Tarifs
Habitations 1 logement et chalets	02-611-1	47.49 \$
Habitations 2 logements	02-611-2	81.67 \$
Habitations 3 logements	02-611-3	108.89 \$
Habitations 4 logements	02-611-4	136.12 \$
Habitations 5 à 9 logements	02-611-5	163.34 \$
Habitations 10 logements et plus	02-611-6	272.25 \$
Maisons mobiles	02-611-7	160.04 \$
Maisons de chambres et personnes retraitées	02-611-7	160.04 \$
Industries	02-611-7	160.04 \$
Transport / communication	02-611-7	160.04 \$
Commerces de détail	02-611-7	160.04 \$
Hôtels moins de 20 chambres	02-611-7	160.04 \$
Hôtels plus de 20 chambres	02-611-8	582.47 \$
Commerces de services	02-611-7	160.04 \$
Culturelles / récréative / loisirs	02-611-7	160.04 \$
Camping plus de 30 emplacements	02-611-8	582.47 \$
Golf	02-611-9	1 110.48 \$
Agriculture	02-611-1	47.49 \$
Terrains vagues	02-611-10	26.14 \$
Terres à bois	02-611-10	26.14 \$
Commercial et résidentiel	02-611-11	180.00 \$

Article 8 – Tarification applicable à la cueillette et au traitement des matières résiduelles

Les différents tarifs applicables à la cueillette et au traitement des matières résiduelles sont les suivants :

Catégories	Code	Tarifs	Base d'évaluation
Unité de logement	ORD-01	169.95 \$	par unité de logement
Camping de 1 à 99 emplacements	ORD-02	600.00 \$	par camping
Camping de 100 emplacements et plus	ORD-03	1 000.00 \$	par camping
Camping de 1 à 50 emplacements	ORD-04	10.00 \$	par emplacements disponibles
Camping de 51 à 99 emplacements	ORD-05	15.00 \$	par emplacements disponibles
Camping de 100 emplacements et plus	ORD-06	20.00 \$	par emplacements disponibles
note: les codes d'utilisation 1913, 1914 et 7519 sont exemptés			

Article 9 – Tarification applicable aux réseaux d'aqueduc et d'égout

Les différents tarifs applicables aux usagers des réseaux d'aqueduc et d'égout municipaux sont les suivants :

	Services E : Égout A: Aqueduc		90-344(a) Compens. Aqueduc		90-344(b) Compens. Égout		90-347(a) Tarif entretien		06-723	03-625 Condos des Cimes
1. Unité d'habitation	E/A	1	152.47	1	29.40	1	149.65	1	4.74	
2. Place d'affaires	E/A	2	268.21	2	51.7	2	263.23	2	6.37	
3. Établ. hôtelier (/ch)	E/A	3	41.02	3	10.34	3	68.44	3	0.82	
4. Maison chambre (/ch)	E/A	3	41.02	3	10.34	3	68.44	3	0.82	
5. Terrain vacant	E/A					1	149.65	1	4.74	
6. Unité d'habitation	A	1	152.47			6	127.19	1	4.74	
7. Place d'affaires	A	2	268.21			7	223.75	2	6.37	
8. Établ. hôtelier (/ch)	A	3	41.02			8	50.74	3	0.82	
9. Maison chambre (/ch)	A	3	41.02			8	50.74	3	0.82	
10. Terrain vacant	A					6	127.19	1	4.74	
11. Unité d'habitation	E			1	29.40	11	22.45			
12. Place d'affaires	E			2	51.7	12	34.44			
13. Établ. hôtelier (/ch)	E			3	10.34	13	9.18			
14. Maison chambre (/ch)	E			3	10.34	13	9.18			
15. Terrain vacant	E					11	22.45			
16. Condos des Cimes	E/A	4	633.18	4	303.11					518.4

Article 10 - Compensation des immeubles ayant une reconnaissance de la Commission municipale du Québec

Tout immeuble visé par une reconnaissance en vigueur et prévu au premier alinéa de l'article 243.3 de la *Loi sur la fiscalité municipale* est assujéti au paiement d'une compensation pour services municipaux. Cette compensation est fixée à 50 % du taux de base prévu au présent règlement.

Article 11 - Nombre et dates des versements

Toutes les taxes municipales peuvent être payées, au choix du débiteur, en un seul versement unique ou en quatre versements égaux, lorsque dans un compte, le total de ces taxes est égal ou supérieur à 300 \$.

La date ultime où peut être fait le premier versement des taxes municipales est le trentième (30^e) jour qui suit l'expédition du compte de taxes et tout versement postérieur au premier doit être fait respectivement le soixantième (60^e) jour où peut être fait le versement précédent.

Article 12 – Paiement exigible

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible immédiatement.

Article 13 – Autres prescriptions

Les prescriptions mentionnées s'appliquent également à toutes les taxes ou compensations municipales perçues par la Municipalité, ainsi qu'aux suppléments de taxes municipales découlant d'une modification du rôle d'évaluation.

Article 14 – Taux d'intérêt sur les arrérages

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, tout solde impayé porte intérêt au taux annuel de 14 %.

Ce taux s'applique également à toutes les créances impayées avant l'entrée en vigueur du présent règlement.



Initiales du maire

Secrétaire-trésorière et
directrice générale

Article 15 – Frais d’administration

Des frais d’administration de 20 \$ sont exigés de tout tireur d’un chèque ou d’un ordre de paiement remis à la Municipalité dont le paiement est refusé par le tiré.

Article 16 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à la séance extraordinaire du 19 décembre 2016.

Signé : Sophie Charpentier

Sophie Charpentier
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Signé : Joé Deslauriers

Joé Deslauriers
Maire

6. Période de questions

M. André Charlebois félicite l’ensemble du conseil municipal et les directions de service.

7. Fermeture de la séance

16-12-495 Il est proposé par Gilbert Cardinal et résolu à l’unanimité des conseillers que la présente séance soit et est levée. Il est alors 20 h 20.

Sophie Charpentier, MBA
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Joé Deslauriers
Maire